



## Centre de services — Dunham

19 mai au 01 juin 2021



## **Nouvelles organisationnelles**

### Retour du Programme de cadets à la SQ

Le Programme de cadets de la Sûreté du Québec sera de retour pour une 11e année cet été dans plus de 70 MRC de la province. À partir du 7 juin, les 184 cadets assureront une présence dans les quartiers et les parcs, répondront aux demandes de renseignements des citoyens et bonifieront le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population. Il s'agit d'une expérience de travail enrichissante pour ces futures policières et ces futurs policiers, car le programme se distingue par la qualité de la formation offerte, ainsi que par l'encadrement reçu tout au long de la saison.

Pour voir les municipalités et villes qui accueilleront des cadets en 2021 : https://www.sq.gouv.qc.ca/recrutement/cadets/

#### Sécurité routière

En date du 21 mai, un individu est intercepté suite à un appel de commerçant pour signaler une conduite avec la capacité affaiblie sur la rue Foster, à Waterloo. L'individu s'était stationné en empiétant sur le trottoir. Il a échoué l'alcootest avec un taux d'alcoolémie avoisinant le double de la limite permise. Son permis a donc été suspendu 90 jours et son véhicule remisé pour 30 jours.

En date du 23 mai, sur le chemin Fulford à Lac-Brome, un véhicule est intercepté après l'heure du couvre-feu pour vérification. La conductrice présentait des symptômes de conduite avec la capacité affaiblie par l'alcool. Les policiers ont donc procédé à son arrestation. De plus, tous les occupants du véhicule ont reçu un constat d'infraction pour le non-respect du couvre-feu.







## Centre de services — Dunham

19 mai au 01 juin 2021

En date du 25 mai, les policiers de la MRC de la Haute-Yamaska sont intervenus à Waterloo auprès d'un conducteur qui a commis une série d'infractions au Code de la sécurité routière, notamment en omettant de s'immobiliser à des arrêts obligatoires et en conduisait en louvoyant entre les voies de circulation, sur la rue de la Cour. Un constat d'infraction de 1 550 \$ et 4 points d'inaptitude lui a été émis pour avoir commis une action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété.

Finalement, une collision impliquant deux véhicules est survenue, le 25 mai, sur le boulevard David-Bouchard près du parc national de la Yamaska, à Roxton Pond. Une personne impliquée a dû être transportée au centre hospitalier de Granby pour y faire traiter des blessures mineures.

### Enquêtes criminelles

Le 17 mai un incendie s'est produit dans un commerce de recyclage de Waterloo. Le Service des incendies est intervenu rapidement pour circonscrire les flammes qui ont causé des dommages matériels seulement. Il s'agit d'un incendie d'origine accidentelle.

Le 20 mai, un incendie de bâtiment agricole a été signalé, en début de nuit, dans la municipalité de St-Joachim-de-Shefford. Un garage qui contenait de l'équipement agricole a été complètement incendié. Les policiers ont porté assistance au Service des incendies dans le cadre de cet événement.

Le 27 mai, les agents se déplacent sur les lieux d'un appel concernant une sortie de route, à St-Joachim-de-Shefford. Sur les lieux, les agents rencontrent les témoins et constatent que le conducteur est en état d'ébriété. Le conducteur du véhicule a été arrêté pour avoir conduit un véhicule avec la capacité affaiblie. Il comparaîtra ultérieurement.

Le 29 mai, les agents sont appelés sur les lieux d'une collision avec délit fuite, à Roxton Pond. Grâce à la contribution d'un citoyen, le conducteur du véhicule fautif fut localisé et mis en état d'arrestation également pour avoir conduit un véhicule avec la capacité affaiblie. Des échantillons sanguins ont été prélevés afin de déterminer son taux d'alcoolémie. Il comparaîtra ultérieurement.





# BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



## Centre de services — Dunham

19 mai au 01 juin 2021

Le 30 mai, les agents se rendent à Shefford concernant une collision avec blessé grave. Le conducteur âgé de 20 ans a été arrêté sur les lieux pour avoir conduit un véhicule avec la capacité affaiblie par l'alcool. En plus du conducteur, il y avait deux passagers, âgés dans la vingtaine, dans le véhicule. Un des passagers a été blessé gravement, sans toutefois qu'il y ait crainte pour sa vie. Le conducteur fut libéré en attendant la suite des procédures judiciaires.

Les policiers sont intervenus dernièrement concernant des individus qui ne respectaient pas leurs conditions de remise en liberté, notamment en lien avec des plaintes portées dans des contextes de violence conjugale. Soulignons l'importance de signaler toute infraction criminelle immédiatement aux policiers, via le 310-4141 lorsque la situation n'est pas urgente, sinon via le 911. La contribution des citoyens facilite les interventions policières rapides et efficaces.

### Prévention - Rappel concernant la priorité de passage des piétons

- Passage pour piéton : le piéton a priorité sur les véhicules et cyclistes, par contre, il a la responsabilité de s'assurer qu'il peut traverser sans danger. Il doit donc manifester clairement son intention de traverser et s'assurer que les autres usagers l'ont vu.
- Intersection avec feux de piétons : la priorité est au piéton lorsque la silhouette blanche est visible.
- Intersection avec feu de circulation : le piéton a priorité au feu vert seulement.
- Intersection avec panneau d'arrêt : le piéton a priorité sur les véhicules et cyclistes qui doivent lui céder le passage.
- S'il n'y a ni intersection ni passage à proximité, le piéton peut traverser, mais il doit céder la priorité aux automobilistes.

Dans tous les cas, le piéton doit toujours s'assurer qu'il est sécuritaire de traverser et que les autres usagers l'ont vu. La sécurité des piétons a fait l'objet d'une capsule SQtv mise en ligne sur le compte Instagram de la Sûreté du Québec. Les citoyens sont invités à la visionner au <a href="https://www.instagram.com/p/CPVo7EVhlqq/">https://www.instagram.com/p/CPVo7EVhlqq/</a> et à la partager!

